

Conseil communal Le bureau

## Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 26 avril 2017

sous la Présidence de Madame Anne Viredaz Ferrari

Préavis 7/2017 Av. C. F. Ramuz - Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée Crédit demandé CHF 980'000.00

## Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 07-2017 du 15 mars 2017,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le rapport de la Commission des finances,

## décide

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 980'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et de réfection de la chaussée à l'av. C. F. Ramuz, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
  - a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
  - b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau des routes ;
  - c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Le secrétaire

Anne VIREDAZ FERRARI

Bernard MONTAVON

Pully, le 24 juin 2017